



Handicap et Accompagnement

PROJET ASSOCIATIF

*« Promouvoir
les parcours d'adultes
en situation de handicap
en Alsace »*



Introduction et rappel historique

L'AFVA, dont le nom initial était FAS/FAHG (FAS pour le Bas-Rhin et FAHG pour le Haut-Rhin), a vu le jour en décembre 1988. Elle naquit dans la mouvance de la création des Foyers de Vie en France, définis par la loi de 1975. Les Foyers de vie, peinaient à trouver leur définition juridique, voire leur existence officielle. De surcroît, ils avaient des dénominations départementales variables : Foyers occupationnels..., avant que la dénomination « Foyer de Vie » ne soit adoptée unanimement par les professionnels, sans pour autant qu'elle le soit par les autorités de tutelle.

En 1988, le groupe inter FAS/FAHG, animé par Patrice RICHARD, directeur aux Magnolias à Bischwiller et Jean-Philippe MARTY, directeur du CREAM Alsace, proposait des temps de réflexion aux professionnels, à travers des rencontres thématiques permettant des échanges sur leurs pratiques.

Les contenus de ces rencontres trimestrielles, qui réunissaient entre 50 à 80 participants, concernaient principalement le travail avec les familles, les vacances des résidents, l'argent des personnes prises en charge, le vieillissement, la protection juridique, la culture dans ou hors les établissements, les « cas-limites », la collaboration délicate avec la psychiatrie, la notion d'adulte.

A ce stade, on assistait à une grande évolution des mentalités, où on passait progressivement du qualificatif pensionnaire au résident (ou résidant, éternel sujet de dialectique et de débats), à l'utilisateur ou moins encore, au bénéficiaire (au sens de la loi du 2002-2). La notion de client n'était pas encore à l'ordre du jour.

Une première consultation régionale d'envergure était réalisée en 1990 avec l'aide du CREAM, sous forme d'un questionnaire d'évaluation autour la population accueillie.

Rapidement, un colloque national est organisé en 1993, sur le thème « *Pourquoi un Projet pour des adultes handicapés mentaux en Foyer occupatonnel ?* ». Cet événement deviendra un moment fondateur dans la vie du mouvement. L'Association Inter-FAS/FAHG est créée à cette occasion pour porter l'aspect juridique de cette manifestation nationale.

Désormais, les thématiques traitées avaient gagné en maturité : spiritualité et handicap, activités physiques et sportives, sexualité, accompagnement de la mort. D'autres réflexions plus approfondies venaient alimenter ponctuellement le débat au sein du mouvement : quels projets de vie pour les personnes autistes ou lourdement dépendantes ? la bientraitance, etc.

En 1996, l'Association créait, avec l'ACRAF en Région Midi-Pyrénées, une association nationale, « l'A.N.VIE », qui regroupait près d'un tiers de la France en termes d'associations régionales, (Alsace, Languedoc, PACA, Bretagne). La première ambition de l'A.N.VIE était de proposer à l'Etat un texte commun pour un projet de décret, définissant officiellement les foyers de vie. Le texte ne sera jamais entériné, ni même repris par le Ministère. L'A.N.VIE s'éteindra de par les difficultés matérielles de sa nouvelle envergure et la distance géographique rendant impossible la rencontre aisée de ses membres, tous bénévoles.

En 1998, l'Association Inter-FAS/FAHG, mobilisa ses membres pour accompagner les travaux de rénovation de l'ancienne loi d'orientation de 1975.

Moment majeur qui accompagnera les prémices de la future loi 2002-2, et qui apportera une représentation profondément réactualisée des personnes accueillies dans les établissements.

L'hébergement n'est plus un simple « accueil », mais désormais un « accompagnement » en soi. Désormais,

les pratiques professionnelles se transformeront en profondeur.

Parallèlement à cette grande évolution sociétale complétée plus tard par la loi de 2005, l'Association Inter FAS/FAHG opérait sereinement sa métamorphose ultime pour s'adapter au nouveau contexte médicosocial, basé sur de nouveaux rapports au travail social global, au handicap et à sa citoyenneté enfin affirmée.

A la même année (2005), l'Association en se renouvelant, prit désormais le nom d'Association des Foyers de Vie d'Alsace (AFVA), en changeant ses statuts, ses buts, et installa un nouveau conseil d'administration. Elle reprit sous sa forme actuelle, ses activités de réflexion et de rencontres régionales, avec un souffle et dynamisme renouvelés à l'instar de l'engagement de ses membres, au bénéfice des professionnels de toutes catégories.

Un groupe de Directeurs et de responsables d'établissements, marqua sa volonté ferme de porter le projet AFVA à travers une disponibilité bénévole et engagée, faisant de l'AFVA une tribune régionale identifiée et un lieu de ressourcement incontournables.

L'AFVA, une association qui a 30 ans et qui a su accompagner les changements de représentations des adultes en situation de handicap dans notre société.

Contexte et problématiques actuelles de l'accompagnement des adultes en situation de handicap.

L'évolution de notre secteur médico-social du point de vue législatif (loi de 2002-2, loi de 2005, loi HPST, etc...), a fait évoluer le regard de la société de manière générale, les mentalités et les représentations des professionnels qui accompagnent les adultes en situation de handicap en particulier.

Depuis l'avènement des nouveaux textes de loi, ces derniers aspirent aujourd'hui désormais à être entendus et attendus. Ils souhaitent être défendus et surtout compris dans leurs aspirations légitimes pour une vie meilleure.

La personne en situation de handicap, soutenue par les récents textes législatifs sollicite pour elle-même une place, sa place, dans les différentes instances représentatives, débattant de son existant et de son devenir social. Une marche vers une reconnaissance physique et morale est en cours aujourd'hui et qui appelle à être soutenue activement dans la sphère sociale globale.

Parallèlement, de nombreuses associations d'usagers (NOUS AUSSI...) voient le jour pour faire valoir les droits de cette catégorie, faire entendre sa parole, soulever les non-dits et pérenniser les nouveaux acquis en termes de vie sociale.

En conséquence, les adultes en situation de handicap sont aujourd'hui accompagnés de manière adaptée en fonction de leur choix d'abord, de leurs compétences et non plus seulement selon une catégorisation volontaire et ciblée de leur handicap.

Ce mouvement émancipatoire continue encore à évoluer vers davantage d'autonomie de la personne, à travers un modèle où une réponse adaptée est apportée à tous comme un droit légitime que la politique publique assure et garantit (RAPT).

En faisant la somme de l'ensemble de ces avancées médico-sociales, l'AFVA qui orientait son action uniquement vers les Foyers de vie d'Alsace, dont elle soutenait assidument et depuis des années les pratiques professionnelles, a remis à jour ses propres orientations stratégiques en les élargissant désormais à l'ensemble des Etablissements médico-sociaux accompagnant un public adulte en situation de handicap.

Les fluctuations du parcours de vie de la personne en situation de handicap ne tolèrent plus un regard figé et cloisonné. Les évolutions citées auparavant et la logique de parcours en vigueur aujourd'hui dans le champ médico-social, ont amené l'AFVA à réfléchir de manière différente et plus ouverte.

Désormais, la réflexion que désire porter l'AFVA aujourd'hui avec les professionnels du médico-social en Alsace, se situera bien au niveau du parcours de vie des adultes en situation de handicap et non plus seulement au niveau des adultes en foyer de vie uniquement.

La logique de réflexion de l'AFVA est appuyée sur :

- La logique de parcours de vie de la personne adulte en situation de handicap.
- La citoyenneté, la participation, l'émancipation et l'autodétermination de la personne accompagnée.

Le champ d'action de l'AFVA

Dans un contexte médicosocial qui a beaucoup évolué depuis quelques années, en particulier avec les lois concernant le secteur ; une réflexion s'est opérée quant à l'élargissement de notre champ d'action à l'ensemble des structures accueillant et accompagnant des personnes adultes en situation de handicap.

Ainsi, l'action de l'AFVA s'adresse à l'ensemble des professionnels intervenant dans les dispositifs accueillant des personnes adultes (FAS, FHTH, FAM, MAS, ESAT, IME, IMP, ITEP, SAVS, SAMSAH...). L'accompagnement de ce public en situation de handicap, devient désormais le dénominateur commun qui détermine le sens et la réflexion de l'association, pour une amélioration globale des pratiques professionnelles, une mise à jour permanente des connaissances et une veille opératoire autour de l'évolution législative.

Au-delà de toute limite géographique, les journées d'étude AFVA Handicap et Accompagnements, proposent désormais des thèmes relatifs à des réflexions et à des problématiques qui s'adressent à l'ensemble des professionnels du Grand Est ou ailleurs, accompagnant les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie.

Il s'agira de chercher à comprendre les articulations, les interactions dynamiques et complémentarités entre les différents acteurs du secteur, en s'appropriant l'expérience professionnelle des uns au profit des autres, tant au niveau régional que national. Cette démarche collective favorisera une richesse réflexive partagée.

Le champ d'action de l'AFVA s'articule autour de :

- L'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap.
- Les services, dispositifs et établissements qui répondent à cet accompagnement.

Les principes d'action

Parmi les principes d'action que l'AFVA met en œuvre, la promotion de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Une attention particulière est portée aux questionnements des professionnels. L'AFVA se positionne alors comme un lieu d'analyse et d'expertise en corrélation avec les questionnements des professionnels sur leur pratique quotidienne.

Les travaux de l'association tentent d'apporter des clés de compréhension aux différentes situations rencontrées par les professionnels dans leur travail d'accompagnement. En fonction des possibilités de chaque établissement et service, les intervenants en prise direct avec le terrain peuvent s'associer ponctuellement ou de façon durable aux travaux du Conseil d'Administration de l'AFVA.

A cet effet, l'association tend à installer sa réflexion dans une dynamique transdisciplinaire, ouverte aux professionnels, dirigeants, personnes accompagnées et institutionnels du secteur du handicap.

L'AFVA est aussi un « laboratoire d'idées » qui valorise et soutient l'innovation, dans le sens des « bonnes pratiques » dont l'objectif est la réponse la plus adaptée aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap, identifiés sur un territoire. Ce soutien peut se traduire aussi bien en termes de réflexion que de mécénat pour des actions ponctuelles et spécifiques.

L'AFVA promeut la participation à ses travaux et à ses réflexions :

- De tous les professionnels intervenant dans le champ du handicap.
- Des personnes en situation de handicap ou de leurs associations représentatives.

Les moyens d'action

L'AFVA se constitue en lieu de convergence d'expériences et de questionnements concernant le secteur médico-social, dans un but d'analyse, de diffusion et d'innovation.

Pour accomplir sa mission, les moyens de l'association sont :

- Un Siège Social à Sélestat, stratégiquement situé en Centre Alsace pour une accessibilité mitoyenne à toute la région
- Une assemblée générale annuelle, ordinaire ou extraordinaire, qui valide en tant qu'instance de contrôle, la part statutaire, fonctionnelle et stratégique de l'Association.
- Un Conseil d'Administration qui organise la vie de l'Association, élabore la stratégie globale de son fonctionnement, et engage la réflexion qui concrétise sa philosophie et ses valeurs. Il se réunit mensuellement au Siège Social à Sélestat, avec une possible programmation tournante géographiquement, dans un objectif de découverte et de soutien aux établissements adhérents.
- Un bureau AFVA composé du Président(e), du Vice-président(e), du trésorier(e), du trésorier adjoint(e), du secrétaire et du secrétaire adjoint(e).
- Un séminaire thématique annuel qui offre aux administrateurs un temps de travail et d'échange approfondi autour de thématique particulière, du projet associatif global ou de la vie générale de l'Association.
- Un colloque annuel, lieu de réflexion régionale et d'échange. Reconnu et apprécié pour la qualité de ses intervenants et la place accordée aux professionnels et aux personnes accompagnées.

- Une ½ journée régionale des professionnels, organisée en « ateliers » et animée par les administrateurs AFVA. Elle permet de collecter les avis, les questionnements et les expériences des professionnels de terrain. Le recueil de ces échanges alimente et oriente l'élaboration du colloque annuel.
- Un Site internet AFVA comme support de communication dématérialisé. Il met à la disposition des visiteurs les annales des colloques, les textes réglementaires, les divers travaux écrits de l'AFVA ainsi que la programmation annuelle de l'Association.
- Un compte Facebook comme outil moderne de communication instantanée, interactif, qui inscrit l'AFVA dans les réseaux sociaux pour annoncer les événements de l'Association et suivre le travail de son Conseil d'Administration.
- Un soutien financier à certaines actions sociales, médico-sociales ou culturelles dans le champ du handicap. L'AFVA entend ainsi favoriser sa pleine adhésion aux projets qui partagent ses valeurs et sa philosophie.

Projets :

- Organiser la demi-journée après le colloque pour approfondir et réinvestir les contenus du colloque.
- Organiser simultanément une demi-journée dans le Bas-Rhin et une autre dans le Haut-Rhin.
- Augmenter les ressources humaines pouvant s'investir et s'associer au travail de l'AFVA.



**AFVA : Promouvoir les parcours d'adultes
en situation de handicap en Alsace**

**Siège social :
7 place de Lattre de Tassigny 67600 SELESTAT
Tél. : 03.88.82.46.06 - Mail : asso.afva@gmail.com**

**Association inscrite
au registre du tribunal d'instance de Sélestat
Volume 19 - Folio 52**